

NATIONS UNIES



ASSEMBLÉE  
GÉNÉRALE



CONSEIL  
DE SÉCURITÉ

Distr.  
GÉNÉRALE

A/31/167

S/12159

3 août 1976

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE

Trente et unième session

Point 29 de l'ordre du jour provisoire<sup>x</sup>

LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT

CONSEIL DE SECURITE

Trente et unième année

Note verbale datée du 29 juillet 1976, adressée au Secrétaire général  
par le Chargé d'affaires de la Mission permanente de la République  
arabe syrienne auprès de l'Organisation des Nations Unies

Le Chargé d'affaires de la Mission permanente de la République arabe syrienne auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Secrétaire général de l'Organisation et a l'honneur de lui communiquer ci-joint le texte d'une lettre adressée au général H. Philipp, commandant de la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement, par le général A. Tayara, représentant principal de la République arabe syrienne à la Commission mixte d'armistice israélo-syrienne.

Le Chargé d'affaires prie le Secrétaire général de bien vouloir faire distribuer le texte de cette lettre comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre du point 29 de l'ordre du jour provisoire, et du Conseil de sécurité.

ANNEXE

Lettre datée du 10 juillet 1976, adressée au commandant de la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement par le représentant principal de la République arabe syrienne à la Commission mixte d'armistice israélo-syrienne

J'ai l'honneur de confirmer la plainte suivante, qui vous a été présentée verbalement le 2 juillet 1976 :

"Le 2 juillet 1976, à environ 14 h 25 (heure locale), un véhicule militaire israélien transportant quatre soldats en armes a pénétré dans la zone A-A1 à proximité du point 2259-2819 (CA). L'un des hommes a tiré à trois reprises du point 2262-2804 (CA), à travers la ligne A, en direction de membres de la police civile syrienne qui se trouvaient à un point de contrôle dans la zone de séparation.

A la suite de cette agression israélienne, un policier syrien a été blessé.

Une enquête est demandée."

Je tiens à faire observer que ces derniers temps, les Israéliens ont adopté une attitude qui pourrait avoir de très graves conséquences.

Je vous serais donc reconnaissant de bien vouloir prendre toutes les mesures que vous jugerez nécessaires pour empêcher les Israéliens de se livrer à l'avenir à des agressions qui ont un caractère de provocation.

Le représentant principal de la  
République arabe syrienne,

(Signé) Général de Brigade A. TAYARA